

<http://snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-reconductible-dans-les-etablissement-agricoles-publics-d.html>



**Préavis de grève reconductible
dans les établissements
agricoles publics d'Auvergne
Rhône-Alpes à partir du lundi 4
septembre**

Date de mise en ligne : vendredi 15 septembre 2017

- En Région -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

**A Monsieur P.VINCON - Directeur Général(
[DGER](#)
(19 avenue du Maine(75 015 PARIS**

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, le SNETAP-[FSU](#) dépose à la demande des personnels des lycées agricoles publics d'Auvergne Rhône-Alpes, un préavis de grève reconductible à partir du lundi 4 septembre 2017.

A l'occasion du dernier [CTREA](#) conjoint des [régions](#) Auvergne et Rhône Alpes, les services de la [DRAAF-SRFD](#) ont notifié aux représentants des personnels qu'ils n'avaient pas les moyens dans la [DGH](#) de financer l'ensemble des enseignements facultatifs et ce, pour la totalité des établissements de la région.

De nombreux Conseil d'Administration ont voté des motions dénonçant le fait que nos élèves soient lésés par rapport à leurs camarades scolarisés dans les établissements de l'Éducation Nationale, car eux n'auront pas la possibilité de choix dans les options obligatoires (langues vivantes) ni de suivre les options facultatives (activités sportives, classes européenne ou activités artistiques et techniques...).

Les élèves de première année qui ont suivi un de ces enseignements cette année risquent de ne pas pouvoir présenter leur option à l'examen, si ce n'est au détriment d'heures d'enseignements obligatoires d'autres élèves, le tout étant inacceptable.

On mentionnera également les difficultés spécifiques du Lycée de Saint Genis Laval. En effet, les personnels se sont clairement prononcés contre le regroupement au sein d'une même classe d'élèves de deux filières (LCQ et BIT), celles-ci ayant des référentiels différents, même en enseignement général.

Or, pour l'année prochaine, il est question d'heures de dédoublement qui seraient ponctionner sur les volumes horaires de MAP, d'AP et de pluri... Cela dénote là encore d'une impasse en terme de moyens, avec les conséquences pédagogiques susceptibles de s'ensuivre et une déréglementation en passe de devenir la règle !

Monsieur le Directeur Général, vous l'aurez compris, le SNETAP-FSU demande votre arbitrage en urgence, comme en Pays de la Loire, afin que les conditions d'une rentrée sereine en Auvergne Rhône-Alpes puissent être rétablie au plus tôt, afin que le droit des élèves soit respecté, afin que la mission de Service Public de l'enseignement agricole public puisse être assurée comme il se doit.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

(Frédéric Chassagnette,
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU

Copie :

Madame la Conseillère du Ministre à l'Enseignement Agricole

Madame la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, à Monsieur le Chef du SRFD